



L'USSP ARTS MARTIAUX
organise son premier



VIDE-GRENIERS **le DIMANCHE 18 MAI 2014**

BOULEVARD PAUL LANGEVIN À
SAINT-PIERRE-DES-CORPS

10 € l'emplacement de 5 mètres
RESTAURATION - BUVETTE



INSTALLATION ENTRE 6 H ET 9 H AU PLUS TARD
ACCÈS PAR LE BOULEVARD PAUL LANGEVIN

Pour les inscriptions par courrier, noter lisiblement une adresse mail. Des formulaires sont à disposition dans le dojo pendant les permanences, les lundi, mercredi et vendredi du 5 au 16 mai de 18 h 30 à 20 h 30, ou téléchargeables sur le site www.artsmartiaux-saintpierre.fr



RENSEIGNEMENTS :

contact@artsmartiaux-saintpierre.fr
ou 02 47 44 99 53 et 06 74 57 12 91



ATTENTION

FORMULAIRE A RETOURNER
COMPLETE ET SIGNE AVEC LE
REGLEMENT AVANT LE 12/05/14
Tout document incomplet ne sera
pas pris en considération
JOINDRE COPIE PIECE D'IDENTITE
+ 1 ADRESSE MAIL LISIBLE

Saint Pierre des Corps Boulevard Paul Langevin

DIMANCHE 18 MAI 2014



PARTICULIER

PROFESSIONNEL (n° d'enregistrement) :

Je soussigné(e),

NOM : Prénom :

Adresse :

Ville : C.P:  / /  / /
(Le plus lisiblement possible SVP) e-mail :

N° carte d'identité : OU n° permis de conduire :

Délivré(e) le : à :

Véhicule : Marque: Immatriculation:

- Demande à Madame le Maire de la Ville de St-Pierre-des-Corps l'autorisation de me livrer à l'activité de revendeur d'objets mobiliers personnels et ce, à titre exceptionnel et non renouvelable, à l'occasion du vide grenier du **18 Mai 2014** de la Section Arts Martiaux de l'U.S.S.P à St-Pierre-des-Corps.
- Atteste sur l'honneur ne pas avoir participé à plus d'une manifestation de ce genre au cours de l'année écoulée (particulier).
- Atteste que les objets proposés n'ont pas été acquis pour la revente (particulier) et en certifie la provenance, les dits objets demeurant sous mon entière responsabilité en cas d'accident ou de vol.
- Déclare avoir pris connaissance de la législation en vigueur (loi du 30 Novembre 1987 relative à la prévention et à la répression du recel et organisant la vente ou l'échange d'objets mobiliers).

Pour la réservation de ___ emplacement(s) de 5 mètres à 10 Euros, je joins un
Chèque de ___ € libellé à l'ordre de l'U.S.S.P Arts Martiaux
Pour les réservations par courrier, inscrire une adresse mail lisible.

J'ai bien pris note que toute annulation de ma part ne pourra donner lieu au remboursement de l'inscription qui restera acquise à l'organisateur au titre d'indemnité.

Fait à :

le :

Signature :

INSTALLATION ENTRE 6 H ET 9 H (AU PLUS TARD)

Accès Boulevard Paul Langevin

PIECE D'IDENTITE + CARTE GRISE DU VEHICULE A FOURNIR DES VOTRE ARRIVEE

Cadre réservé à l'administration du Club :

Chèque N° Banque : Montant:€ - Enregistrement N°: le ... / ... / 2014

Emplacement n°

Union Sportive de SAINT PIERRE DES CORPS – Section ARTS MARTIAUX

159 rue Marcel Cachin - 37700 - SAINT PIERRE DES CORPS - Tél. : 02 47 44 99 53 ou 06 74 57 12 91

Pour les inscriptions: permanences au Dojo le **lundi, mercredi et vendredi du 5 au 16 mai 2014** de 18h30 à 20h30

email : contact@artsmartiaux-saintpierre.fr